



Pierre-Antoine Chardel
Brigitte Frelat-Kahn
Jan Spurk
(Dir.)

Espace public et reconstruction du politique



Presses des Mines

Pierre-Antoine Chardel, Brigitte Frelat-Kahn & Jan Spurk (dir.), *Espace public et reconstruction du politique*, Paris, Presses des Mines, Collection Libres opinions, 2015.

© Presses des MINES - TRANSVALOR, 2015

60, boulevard Saint-Michel - 75272 Paris Cedex 06 - France

presses@mines-paristech.fr

www.pressesdesmines.com

ISBN: 978-2-35671-212-7

© Photo de couverture: Pierre-Antoine Chardel

Dépôt légal: 2015

Achevé d'imprimer en 2015 (Paris)

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays.

Espace public
et reconstruction du politique

Collection Libres opinions

F. Guarnieri, *L'accident de Fukushima Dai Ichi, Le récit du directeur de la centrale - Volume 1 - L'anéantissement*

Fantine Lefèvre, Bogdan Popescu, *Le Crowdfunding à la française*

Carl Djerassi, *La Science au théâtre*

Édouard Hatton, Sophie Letournel, Arthur Stril, *Hôpital, Vers une réforme réussie*

Samia Buisine, Benoit Jourjon, Benoît Malapert, *Les fonds souverains*

Aurélien Gay, Marc Glita, *Le système électrique européen*

Bernard Guy, *Deuxièmes ateliers sur la contradiction*

Stéphane Calpéna, Laurent Guérin, Yves Le Yaouanq, *Les grandes entreprises et la base de la pyramide*

Henri Lagarde, *France – Allemagne*

Valérian Pham Ngoc, Gilles Tauzin, *Liberté, (in)égalités, hérédité*

Vincent Bastien, Pierre-Louis Dubourdeau, Maxime Leclère, *La Marque France*

Lydie Evrard, Ronan Venetz, *Réussir ses projets en Russie Coordination*

Bernard Guy, *Ateliers sur la contradiction*

Frédéric Baudouin, David Parlongue, *La Faim dans le monde*

Julie Dubois, François Rousseau, *Fascinantes nanotechnologies*

Benjamin Huteau, Jean-Yves Larraufie, *Le Modèle suédois, un malentendu ?*

Aurélien Bray, Soraya Thabet, *Les phénomènes migratoires, un défi pour la France ?*

Thomas Houdré, Mathias Lelièvre, *Délocalisations - Acte II*

Sébastien Dessillons, Thomas Maurisse, *Les Nouveaux conquérants*

Philippe Thaure, *Pechiney ?... Vendu !*

Benjamin Frémaux, Clémentine Marcovici, *Stratégies d'entreprise*

Olivier David, Adeline Fabre, *Les Économies d'énergie dans l'habitat existant*

Emmanuel Farhi, Nicolas Lambert, *Les Entreprises face à la politique européenne de la concurrence*

Mourad Haddad et Arnaud Tomasi, *Le Haut Débit*

Espace public et reconstruction du politique

SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE-ANTOINE CHARDEL, BRIGITTE FRELAT-KAHN & JAN SPURK

Les contributions qui composent cet ouvrage sont issues des travaux du séminaire «*Espace public et reconstruction du politique*» qui fut organisé à l'Université Paris Descartes (Sorbonne Paris Cité) au cours des années universitaires 2011-2012 puis 2012-2013 en collaboration avec l'équipe de recherche «Ethique, Technologies, Organisations, Société» (ETOS) de Télécom École de Management (Institut Mines-Télécom), ainsi que d'un colloque international qui s'est également tenu en Sorbonne les 24 et 25 mai 2013 et dont l'intitulé était : «*Espace public : sens, formes, dynamiques*».

Sommaire

SOMMAIRE.....	9
PRÉFACE	11
<i>Pierre-Antoine Chardel, Brigitte Frelat-Kahn, Jan Spurk</i>	
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉMERGENCE DU PUBLIC COMME CATÉGORIE.....	17
L'ESPACE PUBLIC : UN LIEU COMMUN?.....	19
<i>Jan Spurk</i>	
PUBLIC ET REPRÉSENTATION	31
<i>Brigitte Frelat-Kahn</i>	
LES PLACES PUBLIQUES DANS L'ESPACE POLITIQUE EN AFRIQUE DU NORD	41
<i>Pierre Vermeren</i>	
LA NOTION D'ESPACE PUBLIC ET SES EFFETS ANTIDÉMOCRATIQUES	55
<i>Joëlle Zask</i>	
DEUXIÈME PARTIE - LE PUBLIC ET LE VISIBLE	69
INTERNET ET SON AVENIR POLITIQUE EN DÉBAT	71
<i>Andrew Feenberg</i>	
DES CONFLITS AUTOUR DE L'ESPACE PUBLIC À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE	87
<i>Marie Goupy</i>	
NOUVELLE PUBLICITÉ DU CORPS	103
<i>Isabelle Queval</i>	
LES FRONTIÈRES PUBLIC/PRIVÉ À L'ÉPREUVE DE LA VISIBILITÉ.....	117
<i>Nathalie Heinich</i>	

ESPACE PUBLIC ET CRÉATION ROMANESQUE	127
--	-----

Nicolas Poirier

TROISIÈME PARTIE - LA (RE)CONSTRUCTION DU POLITIQUE ET DES ESPACES COMMUNS.....	149
--	------------

SOUCI DU COMMUN, DÉSIR D'ÊTRE ENSEMBLE	151
--	-----

Pierre-Antoine Chardel

SUBJECTIVITÉS REBELLES ET « ESPACES PUBLICS OPPOSITIONNELS » : VERS UN AUTRE COMMUN ?	163
---	-----

Alice Canabate

LE SOULÈVEMENT TUNISIEN : TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET PUISSANCE D'AGIR.....	179
--	-----

Jean-Marc Salmon

LE COMMUN, UN NOUVEL UNIVERSEL	191
--------------------------------------	-----

Judith Revel

ESPACE PUBLIC NEURONAL ET DÉGAGEMENTS ATTENTIONNELS	203
---	-----

Yves Citton

POSTFACE - INTERNET, SOCIÉTÉ CIVILE ET ESPACE POLITIQUE EN CHINE <i>Eric Sautédé</i>	221
---	-----

LES AUTEURS.....	235
------------------	-----

Préface

S'il est une question qui regarde la démocratie, c'est bien celle de l'institution de l'espace collectif et de la formalisation de l'expression du public. La démocratie politique peut être définie comme ce régime où le peuple prend part au gouvernement. La question de la participation dessine la complexité de la notion d'espace public. Comment en effet le peuple prend-il part au politique et exerce-t-il sa souveraineté ? Dans une certaine conception, abstraitement conçue, l'espace public se définit dans la dualité stricte du privé et du public/politique. On peut, tout différemment, en pensant le rôle de l'opinion publique, dissocier l'action politique et l'exercice du gouvernement, en s'interrogeant sur son pouvoir direct et/ou indirect. La notion d'espace public viendrait alors désigner ce lieu intermédiaire entre société civile et État ou entre le privé et le politique : elle serait un espace de l'entre-deux. Lieu de visibilité de la pluralité des expressions, il est en même temps l'espace d'élaboration d'un collectif qui, s'il ne fait pas toujours consensus, est néanmoins un commun. Le lien politique qui pouvait ouvrir à une pluralité d'espaces publics semble aujourd'hui être en question ou, peut-être, est-il dépassé et remplacé par des logiques discursives, médiatiques et technologiques. Ces difficultés semblent emporter ainsi notre rapport à l'inconnu et au possible. Elles affectent les cadres intellectuels et mentaux qui structuraient notre représentation du monde.

Le présent ouvrage a pour enjeu de soumettre au débat des analyses de l'état de l'espace public, des théories qui proposent des explications du développement et des métamorphoses de l'espace public, et de ses avènements possibles. Il s'agit de revenir sur le fait que l'espace public, pris entre social et politique, n'est pas seulement un lieu d'échanges d'opinions et de construction de consensus ou de consentement discursif. Il est aussi un lieu où se construisent et se déploient des liens entre les différents acteurs qui le constituent et qui s'exercent dans un espace hiérarchisé et saturé de rapports de pouvoir et de domination. La quête de sens, de vision d'un avenir commun, et la création des liens sociaux vont ensemble : elles mettent en jeu les finalités de l'agir public. Mais qu'est-ce qui fait le public de l'espace public ? La mise en commun dans l'espace public se fait toujours contre un « autre » en regard d'un « nous ». Ils mettent en jeu par ailleurs un rapport à la temporalité : les acteurs de l'espace public partagent au moins implicitement le sens qu'ils donnent au présent, une référence au passé et à la transmission, et une ouverture au possible et à l'avenir.

Nous arrêtant sur la publicisation et l'importance de la visibilité, voire de la célébrité, dans l'agir public, nous nous interrogeons sur les formes, les modalités et les enjeux que peuvent avoir la publicité et l'expression publique à l'heure où l'organisation d'espaces hyper-sécurisés accentue les effets de clivages au sein des territoires, à plus forte raison lorsque des logiques d'exceptionnalité tendent à redéfinir les cadres de nos espaces politiques. Ainsi réfléchie, en tenant compte de l'évolution des lieux et des espaces en milieux urbains, on se demande si la notion d'espace public peut être encore une notion centrale pour la compréhension du lien social et du politique. Si cette expression n'est au fond qu'une métaphore, que vient-elle indiquer et que permet-elle de penser ? Au moins une analyse de la notion d'espace public permet-elle de redéfinir la notion de peuple en interrogeant le statut et la fonction de la représentation, les formes et les modalités de la participation, la distribution entre le visible et l'invisible de l'action des acteurs et des agents sociaux. Enfin, si cette question de l'espace public a toujours été importante pour la bonne compréhension des sociétés démocratiques, ainsi que leur structuration, il paraît d'autant plus pertinent de la reformuler dans une époque où les citoyens sont confrontés à l'accélération médiatique et technologique. Comment s'organise le commun par les nouvelles formes de sociabilité numérique et les multiples interactions permises par le Web 2.0 ? Quelle reconstruction du politique semble être finalement en jeu dans ces nouvelles formes d'interaction ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, il convient de revenir au sens des mots du politique. Comme le souligne **Jan Spurr**, la compréhension de l'espace public se heurte d'emblée au problème d'identifier le phénomène dont on traite. En effet, le terme « espace public » est polysémique et largement utilisé dans les discours les plus variés. Il désigne également des phénomènes très différents qui nécessitent d'être scrupuleusement identifiés. En outre, l'espace public prétend être libérateur, démocratique, citoyen, alors que les sujets font le plus souvent l'expérience du fait que l'espace public n'est pas ce qu'il prétend être. On examine ainsi une distorsion entre le vécu et les représentations. Il importe par conséquent d'ouvrir un horizon critique en mettant en question des catégories qui ont fondé nos cadres intellectuels, cela au moins depuis les Lumières. Car comme l'analyse ici **Brigitte Frelat-Kahn**, le public et sa représentation organisent, dans la modernité, à la fois l'objectivité d'un savoir et la légitimité d'une autorité politique. L'objectivité et le processus de publicisation apparaissent comme condition de possibilité en même temps que moyen d'élaboration de l'accord des esprits. Une remise en question de la représentation et de l'image de la vision et du spectacle qui entendaient

fonder la connaissance et définir le rapport démocratique, contraint à repenser la notion de public et engage une reconstruction du politique.

Les modes d'organisation de l'espace public sont en outre inscrits dans des régimes d'historicité multiples et des histoires politiques hétérogènes. Se penchant sur l'expérience des espaces publics dans le monde arabomusulman, **Pierre Vermeren** explore le cas de la ville arabe et maghrébine islamique qui constituait originellement un espace clos, et qui ne comptait pratiquement pas d'espaces publics ouverts, de type place publique ou parc. La rue, lieu de passage, de circulation et d'échange, n'était pas un espace de conversations, de débats, ni de manifestations politiques. Ce n'est qu'au fil de l'histoire de la colonisation que les espaces furent ouverts et investis d'une dimension symbolique et politique forte. Une réappropriation de l'espace public au cours du printemps 2011 en Égypte et en Tunisie est venue annoncer «l'accès aux urnes comme espace démocratique, souvent pour la première fois depuis les indépendances», confirmant la nécessité de reconstruire le politique.

Un tel besoin de reconstruction va néanmoins de pair avec un travail d'élucidation des termes. Pour **Joëlle Zask**, cette démarche est légitime au regard d'enjeux politiques et idéologiques dont l'impact est contraire aux attendus des démocraties libérales, c'est-à-dire de régimes qui, historiquement, sont nés de l'association entre deux principes de gouvernement : celui de la participation du peuple au gouvernement d'un côté, et celui du gouvernement limité de l'autre. Or bien souvent, l'hypothèse de la neutralité de l'espace débouche sur une conception utopique des relations intersubjectives, lesquelles sont considérées comme se produisant hors contexte, non seulement dans un entre-soi purement humain dont la nature est absente, mais sans prendre en compte que les relations intersubjectives sont fondamentalement inscrites dans des contextes socioculturels variés. C'est au demeurant au nom d'une telle diversité que les dimensions technologiques qui contribuent à redéfinir les sphères publiques doivent être questionnées. À cet égard, **Andrew Feenberg** insiste dans sa contribution sur le caractère fondamentalement technique de la société et le caractère social de la technologie. Une telle approche constructiviste permet de penser le rôle des interprétations dans le développement technologique, ainsi que la prise en compte de la contingence dans l'analyse de son développement. Mais quelles capacités d'agir se profilent dans des environnements où des logiques de domination hétérogènes se répandent, où des régimes d'exceptionnalité tendent à neutraliser les conditions de l'agir politique et moral, à savoir l'autonomie des subjectivités?

Comme l'observe **Marie Goupy**, on peut en effet se demander si la notion d'espace public ne se heurte pas aux difficultés qu'il y a à penser un espace autonome à l'égard d'instances de pouvoir qui ne se laissent plus résumer seulement à l'État, et que le modèle du réseau rend particulièrement difficile à penser. On peut trouver dans certaines formes de dénonciation de l'impact des nouvelles technologies numériques sur l'espace public, l'expression de la nostalgie d'un monde où les espaces du commun et les instances du pouvoir étaient clairement identifiables. Mais c'est encore négliger des dimensions corporelles qui interviennent dans le fait de se rendre public, ou d'assumer des formes de publicité qui peuvent se jouer des normes sociales et esthétiques prévalant dans les sociétés de consommation. Comme le met en évidence **Isabelle Queval**, par l'instantanéité, l'ubiquité et la virtualité, Internet illustre une société basée sur la modification des corps, ainsi qu'une volonté de maîtrise. Tandis que de nouvelles capacités motrices se sensibilisent et se développent avec les innovations technologiques, d'autres disparaissent. Alors que la biométrie place le corps au cœur des processus d'identification des individus, ce corps présent/absent de la cyberculture est aussi celui de nouvelles pratiques de soi, en formant le « creuset d'un imaginaire commun ». Cela, non sans entraîner des dynamiques excessives de visibilité où ce ne sont pas les corps qui sont en jeu, mais les intimités ouvrant ainsi sur une économie des affects. Pour **Nathalie Heinich**, la question des frontières entre public et privé se pose de façon particulièrement aiguë pour les personnes dotées d'un « capital de visibilité ». De nouvelles formes de distinction se définissent par l'accès à la publicité, en générant des ancrages variés dans l'espace politique. Il est alors important de questionner les formes symboliques qui se trouvent être en jeu. À ce propos, comme l'énonce **Nicolas Poirier**, le genre romanesque, par son mode d'expression, a un statut privilégié en ce qu'il montre au lecteur le lien concret entre ce qu'il ressent et des formes possibles d'existence. Le lecteur est introduit dans un espace public qui lui permet d'imaginer d'autres formes d'existence et d'identifier dans ces vies étrangères quelque chose de sa propre expérience singulière. La structure même du genre romanesque, le fait qu'il exige du lecteur un effort pour s'extirper de ses certitudes atteste d'un lien constitutif entre l'imagination romanesque et l'expérience démocratique. Une telle réflexivité créatrice qui s'exerce à la lecture du roman permet ainsi d'éveiller une plus grande conscience d'autrui qui n'est en aucune façon induite par les politiques de numérisation. Comme l'indique **Pierre-Antoine Chardel**, si nous vivons une métamorphose somme toute assez radicale du politique avec les technologies de l'information et de la communication, en assistant à l'émergence de sphères publiques en réseau, nous ne devons pas pour autant

vivre cette mutation naïvement. Le développement de ces sphères ne pourra avoir un sens que si nous continuons de les interroger en respectant la spécificité des contextes symboliques et culturels dans lesquels elles s'inscrivent. À cet égard, nous avons pu voir de nouveaux types d'acteurs désireux de créer et d'expérimenter des modes de vie soutenables et résilients, s'érigeant en faux vis-à-vis de la surconsommation et des logiques néolibérales. Pour **Alice Canabate**, de tels groupes, aux formes hétérogènes, sont symptomatiques de nouveaux paradigmes qui posent des questions inédites en termes d'économie politique. La crise vient remettre à l'ordre du jour la prise en compte d'une réflexion sur l'utilisation alternative des ressources, matérielles comme humaines, susceptible de redéfinir les périmètres du *commun*. La prise en compte des générations futures, « est sans doute à l'origine de l'élan qui caractérise les résistances et les créativité actuelles impulsées par des subjectivités rebelles ». Laboratoires d'expériences, sans doute capables de favoriser des conditions nécessaires à un véritable changement social, les mouvements de contestation et de libération qui sont accentués par les nouveaux médias et les réseaux peuvent-ils à eux seuls créer les conditions d'émergence de sociétés pleinement démocratiques ? Le cas du soulèvement tunisien est à cet égard très significatif, comme le rappelle **Jean-Marc Salmon**. Ce soulèvement fut le premier de l'histoire à prendre place dans un environnement numérique. Un deuxième inédit fut l'absence de porte-parole, de direction nationale mais aussi de textes de référence dans un mouvement qui mit à bas un régime autoritaire avec célérité, en moins d'un mois. Que nous disent ces deux aspects inédits de « l'horizontalisme » des mouvements sociopolitiques aujourd'hui ? Surtout, que nous apprennent-ils des potentialités émancipatrices d'Internet dans un pays où les systèmes de contrôle des réseaux numériques étaient autant perfectionnés ?

De nouvelles expressions du commun nous amènent en définitive à revoir l'ensemble de nos anciennes catégories. Pour **Judith Revel**, il n'est précisément pas interdit de miser sur d'autres sujets du politique parce que l'actualité nous montre combien les recompositions de différences et les métissages rendent plus puissantes les dynamiques communes. Il faut bien relancer aujourd'hui l'espoir d'un vivre ensemble dont il nous reste à inventer les institutions, en misant sur des formes renouvelées de puissance d'agir. Une politique du commun est donc à construire, en tenant compte des régimes d'attention qui s'imposent à nous et qui nous incitent à accomplir des « micro-gestes » à même de réaffirmer notre capacité réflexive. Comme **Yves Citton** l'exprime dans le dernier chapitre du présent ouvrage, si l'espace public, défini par opposition aux espaces intimes, privés et gouvernementaux, est bel et bien

mort dans son acception classique, un espace public internalisé par chacun de nous est plus que jamais nécessaire. Espace constitué et protégé par «des dispositifs d'attention conjointe» il est la condition pour que notre attention tant collective qu'individuelle revalorise nos intérêts et nos biens communs, sans quoi toute poursuite de l'aventure humaine s'avèrerait impossible.

Pierre-Antoine Chardel, Brigitte Frelat-Kahn, Jan Spurk

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉMERGENCE DU PUBLIC COMME CATÉGORIE

L'espace public : un lieu commun ?

Jan Spurk

La compréhension de l'espace public, de ce qu'il est aujourd'hui, de ce qu'il a été et de ce qu'il pourrait être à l'avenir ainsi que de ce qu'il devrait être, se heurte d'emblée au problème d'identifier le phénomène dont on traite. En effet, le terme espace public est polysémique et largement utilisé dans les discours les plus différents. Il désigne des phénomènes très divers : des rues, des places et des cages d'escalier, des cafés et des bistrotts en passant par les médias et surtout le web. L'espace public signifie également un principe fondateur de la démocratie. Les différents discours sur l'espace public traitent d'objets variés. Mais il se pose un véritable problème : le problème de savoir de quoi on parle. Il n'y a, bien sûr, pas de brevet sur l'utilisation des mots. On peut très légitimement appeler le parvis d'un immeuble ou une place ou encore une rue «espace public» parce qu'ils ne sont pas privés. On peut également apprendre beaucoup de choses sur la construction sociale des espaces publics. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas les synthétiser dans un seul discours ou une seule notion, ou encore distinguer les vraies des fausses notions de l'espace public. Ce problème de savoir de quoi on parle ne trouve pas sa solution dans l'établissement d'un inventaire (à la Prévert) des innombrables utilisations de ce terme. Eu égard à cela, nous proposons de reprendre un fil d'argumentation qui remonte aux Lumières allemandes, surtout à Kant, en passant par Hegel et la tradition habermassienne qui domine depuis 50 ans le débat sur l'espace public. Dans cette tradition, l'espace public est considéré comme la totalité des hommes privés qui se publient sous certaines formes et avec certaines finalités en créant ainsi des liens normatifs, sociaux, culturels et politiques.

LE MODÈLE EMPHATIQUE DE L'ESPACE PUBLIC

L'espace public est, dans cette tradition, beaucoup plus qu'une sphère médiatique ou un lieu d'échange d'opinions et de communications. L'espace public est *le modèle* normatif des sociétés capitalistes dont une forme est celle

que Hegel, par exemple, a caractérisée comme «bürgerliche Gesellschaft», traduit habituellement par «société civile» ou «société bourgeoise». Le modèle normatif ébauche l'espace public comme un espace de l'agir social, plus ou moins libre d'accès pour les citoyens, au sein duquel les membres de cet espace s'adressent à leurs semblables. On peut déduire de leurs interactions l'idéal(type) de l'espace public, souvent défendu par exemple dans la tradition de Habermas, qui serait le sens emphatique de l'espace public¹ : «[...] une sorte de collectif basé sur une certaine structure de communication ou une sphère de l'agir communicationnel dans laquelle «l'opinion publique» et ses caractéristiques peuvent se former... une sphère dans laquelle les membres d'une communauté démocratique et politique constituent publiquement et sans contraintes leur volonté et leurs opinions au sujet de la régulation des affaires publiques»². Dans ce sens emphatique, l'espace public est la condition *sine qua non* de la démocratie. La fonction majeure du public composé de citoyens est, dans ce sens, l'élaboration de convictions, de jugements et de projets d'actions. Les discours publics traitent de questions pratiques relevant de la vie du collectif tout comme de questions normatives ; ils définissent les valeurs, les intérêts et les attentes ainsi que les compromis et les arrangements entre différentes attentes et différents intérêts. En outre, dans l'espace public se forme la volonté de ses membres qui s'exprime comme opinions. Tönnies (1922, 1923) l'avait déjà souligné³.

Les rapports entre les citoyens en tant que membres de l'espace public sont caractérisés par l'égalité politique et la réciprocité. Ils se reconnaissent et ils se considèrent comme des semblables disposant du droit tout comme des capacités et des compétences d'intervenir dans l'espace public. Les rapports entre les «locuteurs» et les «auditeurs» sont réciproques et caractérisés par la reconnaissance réciproque. C'est grâce à cette reconnaissance que le public se constitue. L'espace public est *a priori* ouvert à tous les citoyens et à leurs contributions les plus diverses qui concernent la cité. C'est dans les débats et dans les délibérations publics que l'on décide de l'importance des sujets évoqués ou à évoquer ainsi que des contributions des citoyens.

1 Cf. J. Habermas, *Faktizität und Geltung*, Francfort sur le Main, Suhrkamp-Verlag, 1992, p. 187-207.

2 B. Peters, *Der Sinn von Öffentlichkeit*, Francfort sur le Main, Suhrkamp, 2007, p.59.

3 Cf. F. Tönnies 1887/1963, *Gemeinschaft und Gesellschaft*, Wissenschaftliche Verlagsanstalt, Darmstadt. Tönnies Ferdinand 1899/1982, *Die Tatsache des Willens*, Duncker & Humboldt, Berlin. Tönnies Ferdinand 1922, *Kritik der öffentlichen Meinung*, Verlag von Julius Springer, Berlin. Tönnies Ferdinand 1923, *Macht und Wert der öffentlichen Meinung*, in *Die Dioskuren: Jahrbuch für Geisteswissenschaften*, Meyer & Jessen, München.

Le public délibère sous forme de prises de position, de raisons données, de commentaires, de critiques, de propositions et contre-propositions, de justifications, de précisions etc. Autrement dit, on a affaire à des débats, des disputes et des discussions exprimant les opinions des membres de l'espace public⁴ qui ont comme finalité la constitution d'un consentement qui n'exclut pas les critiques et les oppositions. Les opposants acceptent les opinions majoritaires comme dominantes et les opinions minoritaires gardent leur droit de s'exprimer et d'intervenir dans l'espace public.

L'opinion publique est ancrée dans la « culture publique »⁵ qui englobe les formes les plus différentes des phénomènes publics : de la langue parlée aux commémorations, en passant par les images familières, les films, les chansons, les spectacles etc. Cette culture est une sorte de réservoir de significations, de savoirs et de valeurs mobilisables dans l'espace public. Ces éléments se lient dans les visions du monde des acteurs de l'espace public par des enchaînements d'associations qui sont la base de leur interprétation de la réalité et du sens qu'ils lui donnent ainsi que de la communication au sein de l'espace public. Les argumentations raisonnables sont plutôt rares ; les images et les idées préconçues y dominent. Les discours publics et la délibération fonctionnent sur cette base. Ils ne sont pas à confondre avec des discussions raisonnables de séminaires ou de colloques académiques. Enfin, le fonctionnement de l'espace public, selon ce modèle emphatique, demande beaucoup de confiance de la part des participants dans les institutions et dans les autres participants, surtout les experts et spécialistes tout comme les journalistes et les médias.

Cependant, ce modèle n'est pas à confondre avec la réalité historique et avec les formes empiriques de l'espace public. Les sociétés contemporaines ne correspondent plus depuis longtemps à ce modèle. Il n'a jamais été une réalité, mais il existe encore aujourd'hui comme exigence et promesse : la société prétend fonctionner ainsi, elle devrait fonctionner ainsi, mais elle ne le fait pas. L'existence d'espaces publics très développés dans les sociétés contemporaines, entre autres grâce à la massification des médias, ne signifie pas réellement la réalisation de ce modèle normatif. La confrontation de ce modèle normatif avec l'état réel de ce que l'on appelle aujourd'hui « l'espace public » peut nous faire comprendre les manques et les promesses non tenues du fonctionnement de la société et de l'espace public établi.

4 C'est dans ce sens que Habermas parle de « discours ».

5 B. Peters, *Der Sinn von Öffentlichkeit*, *op. cit.*

L'ESPACE PUBLIC ?

La quête de compréhension de l'espace public contemporain ne peut pas se contenter de « calquer » ce modèle sur la réalité de notre société. Le résultat d'une telle opération est évident et n'apporte rien à la compréhension de l'espace public contemporain : l'espace public contemporain ne correspond pas au modèle emphatique et, par ailleurs, je me demande pour quelles raisons il devrait correspondre à ce modèle.

L'espace public et le mot pour le désigner persistent pour autant, mais leur sens a changé. Afin d'avancer vers la compréhension de l'espace public contemporain, afin de comprendre de quel objet on traite, on doit considérer la genèse et le sens des notions utilisées. Elles sont d'abord issues de différentes traditions liées à des cultures (nationales) et à des sphères linguistiques différentes qui, quant à elles, sont liées aux États-nations. Les États-nations ont également été les cadres des espaces publics traditionnels ainsi que les cadres des élaborations intellectuelles. Or, depuis longtemps, les espaces publics – tout comme les efforts pour les comprendre – ont dépassé ces frontières pour s'internationaliser et se transnationaliser⁶.

Néanmoins, si les mots persistent dans l'histoire, leur sens change. Dans les conceptions classiques de la notion d'espace public, surtout dans la tradition des Lumières, son sens est, comme nous l'avons vu, de proposer un idéal(type) de l'organisation, du fonctionnement et du développement raisonnable et libérateur de la cité, de la « bürgerliche Gesellschaft », basée sur l'agir des « Bürger » (citoyens-bourgeois). Habermas⁷ a brillamment développé l'idéaltype de cet « espace public bourgeois » (bürgerliche Öffentlichkeit).

La généralisation de la raison instrumentale a cependant transformé les espaces publics en espaces rationnels mais déraisonnables dominés par l'industrie culturelle⁸ qui les formate. Aussi bien la rationalité, la raison instrumentale, que l'industrie culturelle sont extrêmement performantes et largement acceptées, mais pourtant, elles s'imposent aux citoyens et les transforment en « citoyens-

6 N. Fraser, "Rethinking the Public Sphere", in B. Robbins (ED.), *The Phantom Public Sphere*, UMP Minneapolis, 1993.

N. Fraser 2003, *La transnationalisation de la sphère publique*, 2003, <http://republicart.net.master.com/texis/master/search/mysite.html?q=nancy+fraser&order=dd&n=10>

7 J. Habermas Jürgen, *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Darmstadt/Neuwied, Luchterhand-Verlag, 1962/1983.

8 Je reviendrai sur cette notion qui provoque souvent des malentendus.

consommateurs» (Habermas) des produits matériels et immatériels de cette industrie. Elle est par conséquent hétéronome et cette hétéronomie est largement consentie. Les opinions dans l'espace public contemporain ne correspondent plus aux critères de la raison libératrice inspirée par les Lumières. La liberté et l'autonomie des individus y sont fortement entamées. Elles ont fait place à l'efficacité, à l'utilité et au conformisme.

DES MOTS ET DE LEUR SENS

Les mots et les termes forgés dans des contextes nationaux et dans le cadre du projet de la constitution d'une société bourgeoise (*bürgerliche Gesellschaft*) posent aujourd'hui d'énormes problèmes de compréhension. Il ne s'agit pas seulement de problèmes de traduction mais de problèmes de sens. Regardons à titre d'exemple deux des mots-clés du débat sur l'espace public depuis les Lumières dans le contexte franco-allemand. Le premier exemple est le mot français «*espace public*» qui n'exprime pas le même sens que le mot allemand «*Öffentlichkeit*». Pourtant, la traduction habituelle de «*Öffentlichkeit*» est «*espace public*», et vice versa. La traduction littérale de «*espace public*» existe, par ailleurs, en allemand («*öffentlicher Raum*»), mais «*öffentlicher Raum*» n'est pas identique à «*Öffentlichkeit*» qu'on pourrait résumer à la forme concrète et matérielle de ce que Kant appelle «la publicité» (*Publizität*). Le mot «publicité» exprime mieux le sens de «*Öffentlichkeit*» que le mot «*espace public*». Dans ce sens, ou proche de ce sens, les mots «publicité» et «*Publizität*» sont encore utilisés aujourd'hui dans le langage savant. Dans le langage commun, en revanche, ce sens de la publicité a fait place à la publicité dans le sens de la réclame contemporaine⁹. Le mot allemand «*Publizität*» n'existe pas dans le langage commun.

Le deuxième exemple sont les mots «*Bürger* et *bürgerlich*» et *citoyen* en tant que substantif et en tant qu'adjectif. Les acteurs de l'espace public sont traditionnellement caractérisés comme des citoyens. Ce mot trouve sa traduction habituelle dans le mot allemand «*Bürger*», mais ces deux mots n'ont pas le même sens tout comme l'adjectif «*bürgerlich*» qui caractérise l'idéaltype de l'espace public analysé par Habermas. Habermas s'appuie sur la notion hégélienne de «*bürgerliche Gesellschaft*» («société civile»)¹⁰ et Hegel se réfère, quant à lui, à la notion de «civil society» d'Adam Ferguson.

⁹ Ce glissement de sens mériterait par ailleurs une analyse approfondie.

¹⁰ G. W. F. Hegel, *Grundlinien der Philosophie des Rechts. Naturrecht und Staatswissenschaft*, 1821